

Le 29 octobre 2026

TABLE DES MATIÈRES

COÛT DE LA VIE
Mme M. Johnson
L'hon. Mme Miles
Mme M. Johnson
L'hon. M. Hickey
Mme M. Johnson
L'hon. M. Legacy
JEUNESSE
Mme Scott-Wallace
L'hon. Mme Miles
Mme Scott-Wallace
L'hon. Mme Miles
Mme Scott-Wallace
L'hon. Mme Miles
TAUX DE CRIMINALITÉ
M. Austin
L'hon. M. Gauvin
M. Austin
L'hon. M. Gauvin
M. Austin
L'hon. M. Gauvin

COÛT DE LA VIE

M. Monahan

L'hon. Mme Miles

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

L'hon. M. Legacy

SOINS DE SANTÉ

M. Coon

L'hon. M. Dornan

M. Coon

L'hon. M. Dornan

FOYERS DE SOINS

Mme Bockus

L'hon. Mme Miles

[*Traduction*]

COÛT DE LA VIE

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Le gouvernement actuel doit comprendre la réalité des gens de la classe ouvrière du Nouveau-Brunswick. Les gens du Nouveau-Brunswick nous disent qu'ils travaillent fort, paient leurs factures et font tout ce qu'ils sont censés faire, mais qu'ils ont tout de même de la difficulté à joindre les deux bouts. Les gens craignent ce qu'il leur en coûtera simplement pour vivre. Ils appréhendent une dépense imprévue et le surendettement, et ils redoutent que, peu importe les efforts qu'ils déploient, ceux-ci ne seront jamais suffisants. Madame la présidente, ce n'est pas là le Nouveau-Brunswick que nous avons connu autrefois, et ce n'est assurément pas là le Nouveau-Brunswick que nous devrions accepter. Les gens de notre province méritent mieux que de se faire dire tout ce que le gouvernement accomplit pour eux.

Une remise de 10 % sur la consommation d'électricité ne rend pas subitement la vie plus abordable, elle ne suffit même pas à couvrir les taxes sur une facture d'électricité. Un programme de déjeuners à l'école ne vient pas en aide aux travailleurs du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas d'enfant. Lorsqu'une personne tombe malade, elle ne devrait pas avoir à s'inquiéter de se présenter aux urgences et de constater qu'elles sont fermées. Nous constatons l'augmentation de la dette, la détérioration des services et la hausse des frais gouvernementaux. Je demande à la première ministre : Pourquoi ne faites-vous que gérer le déclin?

L'hon. Mme Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je peux dire à la députée d'en face que l'abordabilité est une priorité pour le gouvernement actuel, et nous nous sommes appliqués à produire des résultats concrets pour les gens du Nouveau-Brunswick grâce à une approche coordonnée. Nous nous sommes attelés à la tâche dès le départ, en 2024, par la mise en oeuvre d'un plafond d'augmentation de loyer de 3 %. Quelle est la première mesure que l'équipe Higgs-Allain a dit vouloir prendre si elle était au pouvoir? Éliminer le plafond d'augmentation de loyer de 3 %. Si les parlementaires d'en face veulent vraiment débattre d'abordabilité à la Chambre, ils doivent faire descendre leur chef — leur chef élu — des tribunes et l'amener ici sur le parquet de l'Assemblée législative pour que les gens du Nouveau-Brunswick puissent découvrir les mesures qu'un gouvernement Higgs-Allain voudrait éliminer la prochaine fois. Quelle mesure visant l'abordabilité voudra-t-on éliminer, Madame la présidente?

[*Original*]

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

Vous savez, le gouvernement actuel prend des décisions à court terme dont les conséquences se feront sentir à long terme, et ce sont les gens du Nouveau-Brunswick qui devront en payer le prix. Au moment où le déficit provincial frise les 1,7 milliard de dollars, le gouvernement continue de dépenser de l'argent sans démontrer que les gens du Nouveau-Brunswick obtiennent quelque chose en retour.

Madame la présidente, il n'est pas seulement question de la situation financière actuelle. Il est question du Nouveau-Brunswick que nous lèguerons dans 10 ans. Il est question de la prochaine génération de contribuables — les familles de travailleurs et les jeunes — qui héritera des conséquences financières des décisions prises aujourd'hui à la Chambre. L'argent durement gagné des contribuables du Nouveau-Brunswick sert-il à bâtir une province plus forte, ou simplement à payer pour des décisions qui leur laisseront davantage de dettes et moins de possibilités?

À la troisième année de son mandat, le gouvernement actuel demande toujours aux gens du Nouveau-Brunswick d'avoir confiance en ses orientations. Madame la première ministre, la question n'est pas seulement d'équilibrer les comptes. Nous savons que cela ne se produira pas de sitôt. La question est de savoir si les gens du Nouveau-Brunswick auront les moyens de vivre dans leur propre province dans 10 ans. Madame la première ministre, le temps est venu pour vous de répondre à la question. Quel est votre plan pour rétablir l'équilibre budgétaire?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. L'abordabilité est une priorité absolue pour le gouvernement actuel. Nous savons qu'elle préoccupe tous les gens du Nouveau-Brunswick. Nous savons qu'elle préoccupe tous les gens du Nouveau-Brunswick quand ils font le plein, paient leur loyer et font leur épicerie. Nous sommes membres d'un gouvernement qui s'applique à prendre plus de mesures visant l'abordabilité, face aux chefs d'un hypothétique gouvernement Higgs-Allain qui ont dit qu'ils élimineraient le plafond d'augmentation de loyer. La mesure législative la plus importante pour la protection des locataires serait éliminée. J'entends un discours à la Chambre, et j'en entends un autre dans les médias. Quel chef devrait-on écouter? Ma véritable question est… Nous devons nous assurer… Deux scénarios sont possibles. Soit Daniel Allain n'a pas l'appui du caucus à la Chambre, sans personne pour faire preuve de loyauté à son égard et lui donner un siège, soit il a trop peur de nous affronter ici à l'Assemblée législative parce qu'il sait qu'il ne peut pas…

M^me^ M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, la petite diatribe m'a fait oublier ma question. Qu'en est-il des propriétaires, des étudiants, des emprunteurs et des travailleurs du Nouveau-Brunswick qui peinent à joindre les deux bouts? La hausse du taux d'intérêt par la Banque du Canada, la première en trois ans, nous rappelle une fois encore à quel point l'avenir pourrait devenir coûteux. La question ne

porte pas sur la hausse du taux d'intérêt d'hier. Elle porte sur ce que pourrait représenter la hausse des coûts d'emprunt pour la prochaine génération de gens du Nouveau-Brunswick. Les étudiants qui contractent un emprunt pour investir dans leurs études, les jeunes familles qui espèrent acheter leur première maison, les propriétaires de petite entreprise qui s'efforcent de faire croître celle-ci et les travailleurs du Nouveau-Brunswick sont déjà lourdement endettés.

Madame la présidente, il s'agit là des personnes mêmes sur lesquelles nous comptons pour bâtir l'avenir du Nouveau-Brunswick ; pourtant, nous annonçons des programmes, dépensons de l'argent et prenons des décisions sans clairement établir comment le tout améliorera l'abordabilité. À la troisième année du mandat de son gouvernement — trois ans —, qu'a à dire la première ministre aux emprunteurs de demain?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Merci, Madame la présidente. J'ai écouté la députée d'en face, la chef de l'opposition officielle, parler de stratégies à long terme, et cela m'a rappelé une affiche que j'ai vue récemment dans mon ministère : On ne peut manger le fruit d'une graine plantée le même jour. Il faut investir du temps, des ressources et des soins pour produire des résultats. Les mesures que nous prenons en matière de soins de santé en sont le meilleur exemple. Nous réalisons aujourd'hui des investissements générationnels, des investissements structurels, qui porteront leurs fruits dans l'avenir, pour les générations et les décennies à venir. Voilà ce que nous faisons. Je trouve navrant que les parlementaires d'en face n'aient ni l'imagination ni la prévoyance pour le comprendre, mais c'est bien ce qui se produit. Cela dit, je ne suis pas étonné. Si l'on demandait à un parlementaire de l'opposition d'où provient le fruit, la réponse serait sans aucun doute : De l'épicerie?

JEUNESSE

M^me^ Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Oui, il s'agit des propos des membres de l'équipe de l'autre côté, qui étouffe les agriculteurs. Ils savent d'où proviennent leurs produits d'épicerie.

Quoi qu'il en soit, Madame la présidente, quand des responsables du ministère du Développement social ont comparu devant le Comité permanent de la politique sociale en juin, ils ont reconnu les graves défaillances cernées dans le rapport du défenseur des enfants et des jeunes. Nous avons entendu des comptes rendus déchirants de jeunes personnes vulnérables victimes de négligence, à qui l'on refuse des services et qui sont laissées pour compte par un système qui était censé les protéger. Le ministère a reconnu la nécessité de fournir un soutien immédiat aux jeunes à qui l'on refuse l'accès aux services, d'examiner les cas individuels, de créer une équipe consacrée au bien-être des jeunes et d'améliorer les mesures de soutien pour aider les jeunes à finir leurs études secondaires et à poursuivre des études postsecondaires. La ministre s'est engagée à éliminer les obstacles.

Madame la présidente, quatre mois se sont maintenant écoulés depuis la tenue des réunions du comité. Quels obstacles la ministre a-t-elle éliminés?

L'hon. M^me^ Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je remercie la députée d'en face et nouvelle porte-parole. Je me réjouis à l'idée d'avoir de nombreuses conversations. Comme le savent déjà, je l'espère, la plupart des personnes à la Chambre, le sujet me tient beaucoup à coeur. La députée d'en face parle vraisemblablement des Services d'engagement aux jeunes et jeunes adultes. Je pense que les propos de la députée d'en face portent principalement sur le programme en question. À l'heure actuelle, nous réexaminons ce programme. Nous menons des discussions et négocions des contrats en ce moment, et travaillons de concert avec un partenaire communautaire de façon à ce que si, pour quelque raison que ce soit, une jeune personne n'est pas admissible aux Services d'engagement aux jeunes et jeunes adultes, elle soit immédiatement orientée vers un partenaire communautaire externe. Ce dernier examinera d'abord pourquoi les services ont été refusés. Une erreur a-t-elle été commise? La jeune personne devrait-elle être admissible au programme? Y a-t-il des possibilités d'éducation ou de formation? Une aide financière est-elle possible? Il faut examiner la situation dans son ensemble, Madame la présidente. Je suis heureuse de répondre à une autre question à ce sujet.

M^me^ Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci, Madame la présidente. Lors des réunions du comité déjà mentionnées, nous avons entendu de graves préoccupations quant au fait que le ministère du Développement social mettait trop l'accent sur les procédures et pas suffisamment sur les résultats pour les enfants et les jeunes vulnérables. Encore une fois, le gouvernement a annoncé la mise sur pied d'une équipe consacrée au bien-être des enfants et des jeunes. Madame la présidente, la mise sur pied d'une autre équipe ou l'ajout d'une autre couche administrative ne garantit pas automatiquement de meilleurs résultats pour les jeunes qui dépendent du ministère. Les gens du Nouveau-Brunswick devraient savoir si les jeunes pris en charge disposent d'un logement sûr et stable, s'ils obtiennent leur diplôme d'études secondaires et s'ils ont accès à l'éducation, à la formation et au soutien dont ils ont besoin pour réussir. Madame la présidente, la ministre a-t-elle fixé des cibles précises pour mesurer les résultats et s'engagera-t-elle aujourd'hui à rendre publics les progrès réalisés par le ministère pour les atteindre?

L'hon. M^me^ Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je veux dire à la députée d'en face que la réponse est oui, et la remercier de l'occasion de rappeler au public ce que nous voulons pour tous les enfants de notre province. Nous voulons que tous les enfants de notre province terminent leurs études secondaires ou une formation équivalente. Nous voulons que tous les enfants pris en charge par le système poursuivent des études postsecondaires, ou une formation équivalente, à des taux comparables à leurs pairs. Nous ne voulons pas qu'une jeune personne tombe dans l'itinérance après son passage dans le système. Nous voulons que tous les enfants de

notre province établissent des liens et éprouvent du bien-être, et nous nous sommes engagés à mesurer les résultats et à les rendre publics. Notre tableau de bord affiche déjà les données sur l'éducation.

Nous étudions maintenant des pistes d'amélioration. Nous travaillons de concert avec le bureau du défenseur des enfants et des jeunes à déterminer la meilleure façon de communiquer le tout. Comme le sait déjà la députée d'en face, la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* fera bientôt l'objet d'un examen. La loi doit être examinée cinq ans après son entrée en vigueur ; nous élaborons donc en ce moment un plan d'action axé sur les résultats qui viendra appuyer cet examen.

M^me^ Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci, Madame la présidente. J'espère que la ministre peut préciser si elle parle bien de l'équipe consacrée au bien-être des enfants et des jeunes qu'elle s'est engagée à mettre sur pied. J'espère qu'elle peut répondre à cette question ainsi qu'à la prochaine question.

Les préoccupations soulevées devant le Comité permanent de la politique sociale allaient au-delà des failles au chapitre des services et des obstacles de nature administrative. Nous avons entendu des comptes rendus troublants d'enfants et de jeunes personnes vulnérables à qui l'on refuse des services, ainsi que des questions sérieuses quant à savoir si le ministère du Développement social respecte systématiquement les obligations que lui impose la législation provinciale. Madame la présidente, ces mesures législatives ont leur raison d'être. Elles visent à protéger les enfants, à faire en sorte que leurs besoins soient comblés et à tenir le système responsable de leur bien-être. Quatre mois se sont écoulés depuis que les préoccupations ont été soulevées devant le comité. La ministre du Développement social confirmerait-elle si son ministère respecte maintenant toutes les obligations que lui imposent les mesures législatives sur la protection de l'enfance?

L'hon. M^me^ Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je veux dire à la députée d'en face que, en ce moment, tous les membres de l'équipe du ministère du Développement social s'emploient à garantir que nous faisons tout en notre pouvoir pour appuyer le bien-être des jeunes personnes que nous prenons en charge. Nous disposons d'une équipe consacrée aux enfants et aux jeunes. Nous faisons appel à un organisme tiers pour examiner la situation des jeunes ayant recours aux Services d'engagement aux jeunes et jeunes adultes.

Nous avons mis sur pied un conseil consultatif de la ministre, lequel peut sembler constituer un autre palier bureaucratique à franchir, mais ce n'est pas le cas. Il s'agit d'une voie de communication directe avec moi, la ministre, avec mon sous-ministre et avec tous les sous-ministres adjoints. Lorsque nous examinons les programmes et les politiques, nous demandons : Y a-t-il des conséquences imprévues? Nous faisons état de ces discussions au conseil consultatif de la ministre. À l'heure actuelle, ses membres viennent tout juste de passer en revue le plan d'action axé sur les résultats pour déterminer si ces

résultats sont suffisants. Rempliront-ils les objectifs visés? Que devons-nous faire de plus? Merci, Madame la présidente.

TAUX DE CRIMINALITÉ

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Madame la présidente, au cours de la dernière année, l'Indice de gravité de la criminalité au Nouveau-Brunswick a augmenté, tandis que la moyenne nationale a diminué. L'IGC du Nouveau-Brunswick est de 90,4, tandis que celui du Canada a diminué pour s'établir à 75. L'IGC du Nouveau-Brunswick est de 14 points plus élevé que la moyenne nationale. En matière de crimes violents, le Nouveau-Brunswick a un indice vertigineux de 108. Le taux de criminalité s'établit à 6 200 infractions pour 100 000 habitants, ce qui dépasse de 11 % la moyenne nationale.

Pour ce qui est des centres urbains, Saint John est la ville dont l'Indice de gravité de la criminalité a le plus augmenté parmi toutes les régions métropolitaines du Canada, soit une hausse de 20 %. Celui de Moncton a augmenté de 11 % et celui de Fredericton de 7 %, tandis que d'autres villes canadiennes, ou la majorité d'entre elles, ont vu leur indice diminuer. Le ministre est-il au courant de ces données, et que fait-il pour mettre un frein à la hausse de la criminalité au Nouveau-Brunswick?

[*Original*]

L'hon. M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis très conscient des chiffres mentionnés par le porte-parole en matière de Sécurité publique. Lorsque je suis entré en fonction, j'ai parlé avec les responsables du ministère. Le crime est à la hausse au Nouveau-Brunswick depuis 10 ans. Personne n'a réussi à faire descendre ces chiffres jusqu'à maintenant, parce que nous faisons affaire avec des professionnels qui sont sur le terrain. Mon porte-parole le sait très bien, car il a été ministre lui-même.

Dès mon entrée en poste, j'ai invité l'ancien ministre, maintenant mon porte-parole, à venir me parler pour essayer de voir quels sont les programmes que nous devrions maintenir. Nous avons eu des discussions. Puis, j'ai fait le tour de la province, j'ai visité les postes de police partout au Nouveau-Brunswick et je suis allé faire de la patrouille avec des policiers pour voir les réalités sur le terrain.

Ensuite, j'ai rencontré les 12 CSR. Les réalités n'étaient pas les mêmes, comme il a été mentionné, dans les villes par rapport aux régions rurales. Nous avons une annonce qui sera faite très bientôt parce que nous avons trouvé des lacunes qu'il faudrait combler. Une mesure sera annoncée très bientôt pour faire en sorte que de la main-d'oeuvre soit déployée dans une des trois municipalités, et cela pourrait avoir un effet positif sur le reste de la province. Nous ne nous arrêterons pas là. Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Madame la présidente, l'un des moyens employés par les gouvernements et les responsables de la sécurité publique pour évaluer les délais d'intervention de la police, les taux de résolution de crimes et l'ensemble des services à la population est le ratio de policiers par habitant. Cet indicateur nous aide à mieux comprendre le niveau de service à la population et le fardeau imposé aux agents de police lorsqu'ils répondent aux appels. La moyenne nationale du ratio de policiers par habitant est de 1,8 agent de police pour 1 000 habitants. Ici, au Nouveau-Brunswick, il est de 1,59 agent pour 1 000 habitants.

Notre province affiche le taux de criminalité le plus élevé du pays et se classe au deuxième rang des provinces comptant le moins d'agents de police au Canada. Le ministre pense-t-il que ces deux facteurs pourraient être liés? Pourquoi son gouvernement n'engage-t-il pas plus d'agents de police pour s'attaquer à la question de la criminalité ici au Nouveau-Brunswick?

[*Original*]

L'hon. M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Absolument, Madame la présidente. Merci beaucoup de la question. Nous sommes tous conscients de la situation. Le ministère de la Sécurité publique en est un de continuité. Le gouvernement précédent a engagé 81 membres additionnels de la GRC. Nous les avons gardés. Nous n'avons pas changé les programmes. Nous avons conservé les programmes que le gouvernement précédent a lancés et nous les avons améliorés.

Bon, pour ce qui est des choses qui se passent dans différentes municipalités, il y a différents types de crimes. Il y a des crimes sévères de niveau 1 et de niveau 2. Il s'agit de crimes sévères commis contre des personnes, des crimes violents. Il y a également des crimes de niveau 3 et de niveau 4. Ceux-ci ne sont pas violents. Nous pouvons donc utiliser d'autres ressources pour les gérer et donner une plus grande marge de manoeuvre et plus de temps aux agents de la GRC, aux agents de la police, dans les municipalités et partout dans la province pour répondre, justement, à des crimes plus sévères. Voilà ce que nous faisons.

Comme nous vous le disons, une annonce sera faite très bientôt. Y aura-t-il de la main-d'oeuvre supplémentaire? Oui. Il y aura de la main-d'oeuvre supplémentaire. Il s'agira de la main-d'oeuvre appropriée qui s'occupera des crimes selon le niveau de ceux-ci. Certains crimes plus sévères sont de niveau 1 et de niveau 2. Il faut également gérer les crimes de niveau 3 et de niveau 4. Le tout permettra aux agents de police de faire leur travail. Merci beaucoup, Madame la présidente.

[*Traduction*]

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Eh bien, le ministre a raison. Nous avons bel et bien engagé 81 nouveaux agents lorsque nous étions au pouvoir. Les parlementaires du côté du gouvernement ont créé une police du homard pour s'attaquer à la pêche au homard. Je ne sais pas quoi en penser. Je constate des crimes violents, et je pense à la fraude dans le domaine de la pêche au homard. Peu importe. Nous savons quelles sont leurs priorités.

Madame la présidente, cette année, au cours du printemps et de l'été, Moncton a connu une hausse considérable du nombre de surdoses. En juin seulement, il y a eu 720 appels liés à des surdoses, dont pas moins de 70 en une seule journée. En août, ce nombre a encore une fois monté en flèche pour atteindre 983 appels liés à des surdoses, soit le double de la moyenne de l'année précédente. Il y a deux semaines seulement, le 19 octobre, à St. Stephen, neuf appels liés à des surdoses sont survenus en une nuit. Madame la présidente, les ambulances étaient si débordées qu'une voiture de police a dû transporter un patient à l'hôpital. Les pompiers n'ont pas la formation nécessaire pour administrer du Narcan. Ils sont formés pour éteindre des incendies. Que fait le ministre pour s'attaquer à ces drogues illicites et arrêter les gens qui causent la maladie mortelle qu'est…

L'hon. M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Tout à fait, Madame la présidente. Nous comprenons que la situation est difficile. Elle ne se prête pas non plus aux joutes politiques. Je tiens tout d'abord à remercier les personnes qui sont intervenues rapidement sur le terrain et qui ont prêté main-forte lors des situations de surdoses. Il est triste que de telles situations se produisent tous les jours. Celle dont il est question a été maîtrisée, et nous sommes reconnaissants aux personnes qui sont intervenues.

Nous sommes au courant de la situation. C'est pourquoi j'ai parlé à des gens partout dans la province. Des mesures visant à s'attaquer à la situation seront annoncées bientôt. Le tout est très important. Nous avons besoin de plus de gens sur le terrain pour accomplir le travail, et nous agirons en ce sens. Nous sommes reconnaissants de toutes les bonnes idées qui peuvent nous être communiquées. Voilà pourquoi nous travaillons avec nos partenaires. Notre démarche nécessite quatre partenaires. Nous avons besoin de l'apport du gouvernement fédéral au moyen du *Code criminel,* de mesures législatives du gouvernement provincial, de gens sur le terrain et de l'aide des municipalités. Les municipalités doivent disposer du budget nécessaire pour s'attaquer à la situation. Les gens doivent également continuer de faire des signalements. Voilà ce qui…

Mon porte-parole a mentionné l'indice de criminalité. Le sujet est très important. Nous nous en occupons. Les 14 mesures que nous avons…

COÛT DE LA VIE

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Les familles du Nouveau-Brunswick sont aux prises avec une crise de l'abordabilité qui ne cesse de s'aggraver sous l'effet du déficit. Waouh. Selon Statistique Canada, le taux d'inflation au Nouveau-Brunswick a atteint 5 % en septembre, son niveau le plus élevé en 43 mois, et un taux nettement supérieur à la moyenne nationale. Le prix de l'essence a dépassé 2 $ le litre. Les prix des aliments en épicerie demeurent 33 % plus élevés qu'en 2020, et le coût du logement continue d'augmenter. Pendant ce temps, les pressions mondiales contribuent à l'inflation. Il incombe au gouvernement actuel d'alléger le fardeau financier qui pèse sur tous les gens du Nouveau-Brunswick. Quelles mesures concrètes et immédiates le ministre des Finances présentera-t-il pour apporter un véritable allègement financier aux familles aux prises avec le coût croissant des nécessités de la vie quotidienne?

L'hon. M^me^ Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je remercie le député d'en face de souligner que personne ne vit les situations liées à l'abordabilité de la même façon que son voisin. L'abordabilité est différente pour chacun. Elle est différente pour la personne qui est locataire et qui a besoin du plafond d'augmentation de loyer de 3 %. Elle est différente pour la personne qui vit dans une région rurale du Nouveau-Brunswick et qui conduit un véhicule pour se rendre au travail ou à des rendez-vous. Cette personne a besoin d'une réduction du prix à la pompe.

Ce que nous avons fait, et continuons de faire, c'est d'examiner à l'échelle du gouvernement tous les programmes et toutes les mesures qui concernent l'abordabilité. Comment sont-ils reliés? Qui passe entre les mailles du filet? Les programmes remplissent-ils leurs objectifs? Font-ils l'objet d'un examen? Devons-nous en faire la promotion? Les gens accèdent-ils aux programmes de la façon prévue? Il s'agit d'un travail important. En même temps que nous l'effectuons, nous poursuivons la mise en oeuvre d'un programme alimentaire en milieu scolaire qui vient soutenir les familles un peu partout au Nouveau-Brunswick, même dans les endroits les plus éloignés, au moyen d'un déjeuner pour tous. Nous offrons également un programme de dîners scolaires abordables, Madame la présidente. Nous arrivons à faire deux choses à la fois.

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Eh bien, il s'agit de belles notes d'allocution, mais permettez-moi de poser la question différemment. Le ministre des Finances sait que la hausse des prix ne nuit pas qu'aux consommateurs. Elle peut également faire augmenter les recettes provenant des taxes de vente provinciales. Le taux d'inflation du Nouveau-Brunswick a atteint 5 % ; tous paient donc un peu plus pour les combustibles, les produits d'épicerie et les nécessités du quotidien. Toutefois, le gouvernement provincial connaît toujours d'importantes difficultés financières en raison de l'augmentation des dépenses et de l'accumulation des déficits. On demande aux gens du Nouveau-Brunswick d'étirer encore plus le budget de leur ménage, tandis que le gouvernement actuel perçoit de plus en plus d'argent des taxes sur les produits et services,

lesquels sont de plus en plus coûteux. Le ministre des Finances dévoilerait-il combien le gouvernement provincial perçoit d'argent provenant des recettes additionnelles de la TVH en raison de la hausse des prix à la consommation, et expliquerait-il si une portion quelconque de ces recettes sera retournée aux gens du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire de mesures ciblées visant l'abordabilité?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Merci, Madame la présidente. Le député d'en face dit que nous récitons des notes d'allocution. Modifier des mesures législatives pour employer le prix de l'E10 et laisser se produire une réduction de 17 ¢ du litre d'essence ne sont pas des notes d'allocution. Ce sont de véritables mesures. La réduction de 10 % des factures d'électricité n'est pas une note d'allocution. Examinez le projet de loi. C'est une mesure réelle qui coûte de l'argent.

Bon, le député d'en face a soulevé la question suivante : Percevons-nous des recettes sans les redistribuer aux gens? Cela pourrait signifier que nous enregistrons — quoi — un excédent. Je pense qu'il nous confond avec le gouvernement précédent. C'est ce que faisaient les parlementaires d'en face. Ils gardaient l'argent au lieu de le redonner aux gens sous forme de programmes. Nous continuons… Nous avons instauré le plafond d'augmentation de loyer et mis sur pied un programme de déjeuners. Je pourrais continuer ainsi. D'autres mesures sont prises. Nous avons éliminé la TVH applicable aux immeubles à logements multiples afin de favoriser la construction de logements. Nous avons réalisé des investissements pour qu'il y ait plus de personnes sur le terrain et que les gens aient un toit. Ce ne sont pas des notes d'allocution. Ce sont de véritables mesures. Ce ne sont pas des études. Voilà ce qui se produit en ce moment. Ne confondez pas les deux gouvernements. Nous savons ce que nous faisons.

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : La réponse, Madame la présidente, est donc non. Les gens du Nouveau-Brunswick devront payer davantage, malgré les préoccupations grandissantes liées à l'abordabilité, et le gouvernement actuel refuse d'agir. Mes renseignements sont exacts ; je n'ai donc pas besoin d'une leçon sur les gouvernements précédents ni sur les dépenses du gouvernement actuel par rapport aux économies du gouvernement précédent. Il est question d'abordabilité.

J'en viens tout de suite à la question. La province est aux prises avec d'importants déficits. Nous le savons. Ceux-ci accroissent également les exigences liées aux emprunts. Des taux d'intérêt plus élevés pourraient aussi faire augmenter le coût du service de la dette provinciale, ce qui laisse moins d'argent à consacrer aux services essentiels pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Madame la présidente, le ministre des Finances a-t-il évalué les répercussions financières de l'augmentation potentielle des taux d'intérêt et ses effets sur les coûts d'emprunt de la province? Quelles mesures de précaution sont prévues pour protéger les contribuables de telles dépenses additionnelles liées au service de la dette?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Madame la présidente, j'essaie de suivre le raisonnement. Le député pense-t-il que nous pouvons éliminer le déficit en évitant de dépenser plus d'argent dans les programmes, ou bien que nous pouvons dépenser davantage — de l'argent imaginaire — pour financer les programmes? Soit nous nous occupons du déficit, soit nous venons en aide aux gens. Nous avons choisi d'accorder la priorité aux gens du Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi il y a un déficit. Toutefois, nous entendons presque tous les jours des discours du genre. Nous entendons dire que nos cliniques de soins collaboratifs ne donnent pas de résultats et qu'elles ne sont pas réelles. Toutefois, nous entendons ensuite quelqu'un dire : Où est la mienne? Où est la mienne? Quand la mienne sera-t-elle sur pied?

(Exclamations.)

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Eh bien, si les cliniques ne sont pas réelles, pourquoi en faites-vous la demande? Pourquoi en faites-vous la demande? Je ne comprends pas. Le sujet revient constamment.

Voulez-vous un exemple de créativité? Qu'en est-il du député de Woodstock-Hartland, qui parlait ce matin du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises comme si nous nous en attribuions le mérite, alors que le député de Fredericton-Grand Lake a voté contre la mesure et a amené le parti à voter contre nos modifications, ce qui nous obligerait à défendre un programme instauré par les parlementaires d'en face? Le groupe des gens d'en face est très difficile à suivre.

SOINS DE SANTÉ

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente. Hier, j'ai demandé au ministre de la Santé comment il prévoyait jumeler les plus de 260 000 patients orphelins du Nouveau-Brunswick à un médecin ou à une clinique de soins collaboratifs. Parallèlement, il doit faire du travail en amont. Selon le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, 2 000 personnes du Nouveau-Brunswick décèdent chaque année de causes qui pourraient potentiellement être évitées, soit grâce à des soins de santé préventifs, soit au moyen d'un dépistage plus efficace ou d'une meilleure prise en charge de la maladie. Un nombre beaucoup plus important de personnes sont atteintes d'une maladie évitable. Parmi les 10 principales causes de décès évitables se trouvent le cancer colorectal, les troubles liés à l'alcool, le cancer du sein et le suicide. Après ajustement en fonction des différences d'âge dans la population, le taux de décès évitables dans la région de Restigouche est supérieur de 42 % à la moyenne canadienne ; pourtant, nous n'arrivons même pas à faire aussi bien que l'Île-du-Prince-Édouard, qui mise sur les soins de santé préventifs. Quel est le plan du ministre de la Santé pour réduire le taux de décès évitables

ainsi que la prévalence des maladies qui peuvent être prévenues ou traitées au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je veux dire ceci au député d'en face : Les dépenses de santé les moins judicieuses sont celles que l'on consacre au traitement des maladies. Pensez-y. Si nous pouvons prévenir les maladies, comme l'hypertension artérielle, les maladies cardiaques, le cancer ainsi que bon nombre des problèmes de santé mentionnés par le député, il s'agira là d'un bien meilleur usage des fonds consacrés aux soins de santé. C'est pourquoi nous investissons 30 millions de dollars dans les cliniques de soins collaboratifs, dont 22 ont déjà été annoncées, 8 autres suivront et beaucoup d'autres sont prévues dans les années à venir. C'est là que nous fournirons des soins de santé préventifs. Je pense que le député d'en face sait que nous ne devrions pas investir d'énormes sommes d'argent dans le traitement des maladies alors que, en réalité, nous pouvons les prévenir ; je suis donc heureux qu'il ait soulevé la question aujourd'hui à l'Assemblée législative.

[*Original*]

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, bien qu'il y ait de nombreuses questions à poser concernant les mesures prises par le ministre pour réduire le nombre de décès évitables au Nouveau-Brunswick, je me concentrerai aujourd'hui sur le dossier du cancer colorectal.

Nous constatons une augmentation de 250 % des cas de cancer colorectal chez les jeunes par rapport aux générations précédentes. Nous savons que les facteurs de risque comprennent une alimentation riche en viande rouge et en charcuterie et pauvre en fibres, en fruits et en légumes, ainsi qu'une consommation d'alcool modérée ou excessive. L'Île-du-Prince-Édouard a pris une mesure immédiate en abaissant l'âge du dépistage du cancer colorectal à 45 ans. Le ministre prendra-t-il immédiatement la même mesure au Nouveau-Brunswick?

[*Traduction*]

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je continue d'examiner des façons d'améliorer la prévention, comme je l'ai dit plus tôt. Lorsque l'âge d'admissibilité au dépistage est abaissé, que ce soit pour le cancer du côlon ou dans le cadre d'autres initiatives envisagées pour le dépistage du cancer du poumon… Nous avons dû prendre en compte le coût et les avantages de l'ensemble des facteurs. De combien de plages horaires disposons-nous pour effectuer les endoscopies? Combien de gastroentérologues avons-nous? Chaque fois qu'on décide de modifier l'âge auquel le dépistage est recommandé, je conviens que cela présente des avantages. Toutefois, nous devons disposer des ressources nécessaires pour le faire. À l'heure actuelle, bon nombre de membres de notre personnel soignant s'occupent déjà de gens qui sont malades, et ils doivent effectuer des endoscopies chez des personnes qui sont déjà atteintes d'un cancer du côlon et d'autres problèmes de santé importants. Nous avons déjà pris des

mesures du genre. Nous avons déjà offert des programmes de dépistage du cancer du côlon. Le parlementaire d'en face nous met au défi de modifier les seuils en question. Nous nous sentons mis au défi. Nous examinons le tout. Nous examinons un certain nombre d'initiatives qui permettraient de modifier les critères d'âge pour le dépistage…

FOYERS DE SOINS

Mme Bockus (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. Avant de commencer, Madame la présidente, je suis très heureuse d'apprendre qu'une bonne nouvelle sera peut-être annoncée bientôt à Elsipogtog au sujet d'un nouveau foyer de soins dans la région. Je félicite la collectivité concernée. Madame la présidente, en décembre 2024, la liste d'attente des foyers de soins du ministère du Développement social comptait 1 088 personnes du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement actuel semble satisfait de gérer le déclin. L'objectif devrait être d'empêcher la liste d'attente de continuer à s'allonger. L'objectif devrait être de réduire considérablement le nombre de personnes qui attendent d'obtenir une place dans un milieu de soins sécuritaire et approprié. La ministre s'engagerait-elle, ici et maintenant, à fixer une nouvelle cible concrète qui oblige véritablement le gouvernement à améliorer les résultats pour certaines de nos personnes les plus vulnérables?

L'hon. Mme Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je veux dire à la députée d'en face que les personnes âgées de la province méritent tout ce que nous pouvons leur donner. Elles ont bâti nos collectivités. Elles ont pris soin des êtres qui nous sont chers. Elles ont élevé leurs enfants. Elles ont fait tout ce qu'il fallait, et elles méritent de vivre leurs derniers jours dans la plus grande dignité et dans le plus grand respect. C'est pourquoi le gouvernement actuel effectue des investissements record dans les soins de longue durée et les foyers de soins, et nous envisageons de faire les choses un peu différemment, Madame la présidente. Nous considérons également comment nous pourrions faire les choses différemment avec nos partenaires et partenaires communautaires. De quelle façon pourrions-nous élargir les Foyers de soins sans murs? Comment pourrions-nous soutenir un peu mieux les familles et les proches aidants? Comment pourrions-nous continuer à offrir aux personnes âgées des possibilités leur permettant de rester dans leur collectivité? Voilà pourquoi nous ferons bientôt des annonces. New Maryland est un exemple. Nous venons tout juste d'annoncer des lits de soins de longue durée à New Maryland, Madame la présidente.

La présidente (L'hon. Mme Landry) : La période des questions est terminée.

[*Original*]

La période des questions est maintenant terminée.